

VÉRIFIER AU MOMENT DE  
L'ALLOCATION

**STATEMENT  
DISCOURS**

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



86/77

Déclaration à la Chambre des  
communes du très honorable  
Joe Clark, secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,  
à l'occasion du dépôt de la  
réponse du gouvernement au  
rapport du Comité mixte spécial  
sur les relations extérieures  
du Canada

OTTAWA

Le 4 décembre 1986

Monsieur le Président,

J'ai déposé ce matin une déclaration sur les relations extérieures du Canada en réponse au rapport présenté en juin par un Comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat. Nous parvenons ainsi à la conclusion d'un effort sans précédent de participation démocratique au développement de la politique étrangère du Canada.

Les membres du Comité mixte ont tenu des audiences partout au pays, de Saint-Jean à Vancouver et Yellowknife. Des milliers de Canadiens ont fait connaître leurs opinions et points de vue, directement ou par l'entremise d'organisations les représentant, sur des questions aussi diverses que le contrôle des armements, la promotion des exportations et les droits de la personne en Afrique du Sud. Le Comité a produit un rapport consensuel plein de sagesse et de sens pratique ainsi que des conclusions dégagées à l'unanimité.

La réponse que je présente aujourd'hui comprend deux parties. La première est un énoncé de la politique générale du gouvernement dans les sept grands domaines qu'étudiait le Comité mixte spécial. La deuxième est constituée de réponses détaillées à toutes les recommandations faites par le Comité. Il y en a 121. Dans son ensemble, la déclaration situe l'ensemble de la politique étrangère du Canada. Elle souligne la démarche à la fois internationaliste et positive que nous poursuivons depuis notre arrivée au pouvoir.

Le gouvernement accepte la grande majorité des 121 recommandations du Comité. En fait plusieurs d'entre elles font déjà l'objet de mesures d'application concrètes.

Mais il y a quelques recommandations que nous ne pouvons accepter, notamment quand nous ne croyons pas que la suggestion représente la meilleure solution possible. Il arrive aussi que des raisons financières nous arrêtent. Dans chaque cas, nous proposons des solutions soit différentes soit moins onéreuses.

Monsieur le Président, les travaux du Comité ont permis aux Canadiens d'exprimer leur vif désir de voir s'accomplir des progrès en matière de contrôle des armements. Le gouvernement partage pleinement leurs préoccupations. Nous sommes heureux que le Comité ait appuyé les six objectifs qu'énonçait le Premier ministre en octobre 1985 au titre du contrôle des armements et du désarmement.

Avec nos alliés nous nous efforçons de donner suite aux possibilités de progrès qui ont émergé au cours de la rencontre de Reykjavik. Notre objectif à tous est de créer un monde plus sûr et d'oeuvrer en faveur de la paix, notamment par des réductions radicales dans les arsenaux nucléaires. Le Canada exerce également son influence pour tenter d'empêcher le relâchement des restrictions actuellement imposées à la course aux armements dans l'espace et sur terre. Nous jouons un rôle actif dans les instances multilatérales. Cette année, comme l'an dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a unanimement approuvé des résolutions parrainées par le Canada sur l'importance de la vérification dans les accords de contrôle des armements. Nous avons contribué à la récente Conférence de Stockholm, laquelle a permis des ententes sur des mesures de confiance qui réduiront le risque d'une guerre accidentelle en Europe.

Le gouvernement convient avec le Comité que le Canada a une importante contribution à apporter au maintien de la paix. Le Sinai s'est ajouté aux régions où nous aidons à maintenir la paix. Le Canada s'efforce aussi de jouer un rôle modérateur dans le règlement des conflits régionaux. Nous appuyons fermement le processus de Contadora en Amérique centrale tout en nous opposant à l'ingérence de tierces parties. Au Moyen-Orient, nous appuyons les efforts en vue de négocier un règlement pacifique du différend israélo-arabe.

Le Comité demande que le Canada travaille de concert avec la communauté internationale pour combattre le terrorisme. C'est ce que nous faisons. L'Organisation de l'aviation civile internationale a récemment accepté une proposition canadienne qui devrait permettre d'améliorer sensiblement la sécurité dans les aéroports du monde. Entre temps, la défense de notre territoire pour lutter contre le terrorisme fait l'objet d'un renforcement. Ce faisant, nous donnons plus de poids à nos efforts en vue de persuader les autres d'agir.

Monsieur le Président, le Comité s'est tout particulièrement intéressé aux moyens destinés à rendre l'économie canadienne plus concurrentielle au plan international. Le lancement de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales et les négociations bilatérales avec les Etats-Unis nous donnent une possibilité d'améliorer l'accès à nos marchés les plus importants. La Stratégie nationale du commerce, dont la

l'élaboration a mobilisé l'entière coopération des provinces et du secteur privé, produit déjà des résultats appréciables. Nous répondons en même temps aux recommandations du Comité sur l'exploitation des possibilités considérables qu'offre le marché de la région Asie-Pacifique. Ainsi, de nouveaux bureaux commerciaux ont été ouverts à Bombay, Shanghai, Osaka et Auckland.

Nous avons examiné de près le rôle essentiel que jouent les petites et moyennes entreprises dans le développement de notre commerce extérieur. Nous les consulterons pour voir comment nos services de promotion et de financement des exportations peuvent être davantage adaptés à leurs besoins.

Le gouvernement fait également tout en son pouvoir pour appliquer les recommandations du Comité dans le domaine de l'aide et du développement. Notre déclaration d'aujourd'hui précise certaines grandes orientations. Nous maintenons la croissance réelle des crédits d'aide et de développement malgré des réductions dans de nombreux autres domaines. Nous veillons à ce que nos programmes d'aide soient surtout concentrés sur les plus démunis dans le monde. Nous assurerons la reconnaissance du rôle essentiel de la femme dans le développement. La proportion de l'aide que nous contribuons par l'entremise d'organisations non gouvernementales est déjà plus élevée que celle de tout autre grand donateur. Les jeunes Canadiens se verront offrir des occasions de participer plus activement à cette entreprise. Nous entendons également accorder plus d'attention au développement des ressources humaines dans nos programmes d'aide ainsi qu'aux possibilités qu'offre le secteur privé pour les pays en développement.

Le gouvernement croit, tout comme le Comité, que les étudiants étrangers constituent un atout important pour le Canada et pour les pays en développement. Nous entendons accroître sensiblement le nombre des bourses offertes par l'ACDI. Nous tentons de développer, en coopération avec les provinces, une stratégie nationale qui permettra aux étudiants étrangers de s'inscrire plus facilement à nos maisons d'enseignement.

Le gouvernement se joint à tous les Canadiens qui ont déclaré au Comité que la promotion internationale des droits de la personne devrait être une composante fondamentale et intégrale de notre politique étrangère. Le gouvernement a déjà modifié sa réglementation des

exportations pour qu'elle tienne davantage compte des considérations d'ordre humanitaire. Les agents du ministère des Affaires extérieures recevront dorénavant une formation spéciale lorsqu'ils seront affectés dans des pays dont les gouvernements bafouent gravement les droits de la personne. Il en sera de même des agents de l'Administration centrale qui, de par leurs fonctions, sont responsables d'importants aspects des relations avec ces pays.

Le Comité a formulé une importante recommandation relative à l'établissement d'un institut qui aurait pour mandat de répondre aux demandes des pays en voie de développement qui cherchent à renforcer leurs institutions démocratiques et à promouvoir la protection des droits de la personne. Nous mettrons en oeuvre cette recommandation. D'éminents Canadiens seront invités à conseiller le gouvernement sur la structure et le mandat d'une telle institution.

Le Comité a attaché une grande importance à la dimension septentrionale de la politique étrangère du Canada. Le gouvernement est déterminé à exercer son contrôle sur le Grand Nord avec la plus grande rigueur. Nous avons affirmé que la souveraineté canadienne s'étend à toutes les eaux de l'archipel Arctique, et adopté des règlements établissant des lignes de base autour du périmètre de l'archipel. Nous nous sommes engagés à construire un brise-glace pour l'Arctique.

Notre politique étrangère pour le Grand Nord comporte quatre thèmes dominants:

- affirmer la souveraineté canadienne;
- moderniser la défense septentrionale du Canada;
- ouvrir la voie à l'utilisation commerciale du Passage du Nord-Ouest; et
- promouvoir la coopération avec d'autres nations nordiques.

Le gouvernement convient pleinement avec le Comité que le Canada peut et doit jouer un rôle important dans les institutions multilatérales. Nous travaillons activement pour renforcer l'ONU en l'invitant à adopter les réformes nécessaires et en lui accordant tout le soutien voulu. Notre contribution au système onusien est maintenant la quatrième en importance, et nous jouons un rôle actif et efficace au sein de l'Organisation.

Le Canada a un rôle particulièrement important à jouer au sein du Commonwealth et de la Francophonie. L'an prochain, les chefs de gouvernement des deux organisations se rencontreront au Canada - la Francophonie à Québec en septembre, et le Commonwealth à Vancouver en octobre. Notre appartenance à ces deux familles internationales témoigne pour une bonne part de notre identité propre et nous entendons lui donner sa pleine mesure.

Monsieur le Président, l'interdépendance croissante ou l'internationalisation des préoccupations nationales, est un thème majeur du rapport du Comité. L'internationalisme est la véritable réponse à l'interdépendance. Le gouvernement, comme le comité, en convient. L'isolationnisme serait une erreur tragique. La marche du temps ne peut être interrompue. Certes l'interdépendance représente un défi de taille, mais elle nous offre aussi de grandes possibilités de promouvoir la paix et la prospérité à l'échelle internationale. Les nations, comme les personnes, peuvent accomplir grandes choses quand elles collaborent entre elles.

Mais nous devons aussi faire preuve de réalisme, d'humilité, et d'un sens des proportions. Le Canada n'est pas une superpuissance et notre expérience nationale a été extraordinairement pacifique et prospère comparativement à celle de la plupart des nations du monde. L'internationalisme réclame une bonne dose de compréhension et de persévérance, et, tout simplement, beaucoup d'efforts.

Peu de pays sont mieux placés que le Canada pour apporter une contribution à l'ordre et au développement international. Peu de pays ont des liens aussi étroits avec tant de nations du monde - des liens historiques, familiaux, culturels et commerciaux. Notre acception de l'internationalisme exige une mise à contribution pleine et entière de tous les atouts du Canada et fait appel à toutes ses traditions. Telle est et telle demeurera l'orientation fondamentale de la politique étrangère du gouvernement.